

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance du 16 octobre 2025

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel

ÉTAIENT PRESENTS :

M. Troussel, M. Guiraud, Mme Azoug, M. Bedreddine, Mme Youssef, Mme Dellac, M. Blanchet, Mme Thibault, M. Duprey, Mme Laroche, M. Sadi, Mme Filhol, Mme Girardet, M. Dallier, Mme Lecroq, Mme Maroun, Mme Pietri, M. Bluteau, M. Martin S., M. Chabani, M. Fourcade, Mme Capanema, M. Laporte, Mme Mangho-Kuete, Mme Pierre

ÉTAIENT EXCUSES :

M. Bouamrane donnant pouvoir à M. Troussel
M. Constant donnant pouvoir à M. Duprey
M. Monot donnant pouvoir à Mme Thibault
Mme Saïd-Anzum donnant pouvoir à Mme Laroche
M. Cranoly donnant pouvoir à Mme Pierre
M. Martin P-Y donnant pouvoir à M. Dallier
Mme Lagarde donnant pouvoir à M. Bluteau
M. Cannarozzo donnant pouvoir à Mme Maroun
Mme Franclet donnant pouvoir à M. Martin S.

ÉTAIENT ABSENTS :

Mme Labbé, Mme Chaumillon, M. Taïbi, M. Molossi, Mme Paul, M. Monany, Mme Choulet, Mme Ségura



Délibération n° 2025-X-28 du 16 octobre 2025

ORIENTATIONS STRATÉGIQUES POUR LE SERVICE SOCIAL DÉPARTEMENTAL 2030

Le conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le rapport de son président,

La troisième commission consultée,

après en avoir délibéré,



- DONNE ACTE de la présentation du rapport relatif aux Orientations stratégiques pour le service social départemental 2030.

Pour le président du Conseil départemental
 et par délégation,

Se sont prononcés pour :

M. Troussel, M. Guiraud, M. Bouamrane, Mme Azoug, M. Bedreddine, Mme Youssouf, M. Constant, Mme Dellac, M. Blanchet, Mme Thibault, M. Duprey, Mme Laroche, M. Monot, M. Sadi, Mme Filhol, Mme Saïd-Anzum, Mme Girardet, M. Dallier, Mme Lecroq, M. Cranoly, Mme Maroun, M. Martin P-Y, Mme Pietri, M. Bluteau, M. Martin S., M. Chabani, Mme Lagarde, M. Fourcade, Mme Capanema, M. Laporte, Mme Mangho-Kuete, M. Cannarozzo, Mme Pierre, Mme Franclet

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstention(s) : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.